

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 4 novembre 2019

Page 1 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE QUATRE NOVEMBRE

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT LOGEMENT, Société financière au capital de 1.253.974.758,25 €, ayant son siège social à Paris 3ème au 50, Boulevard de Sébastopol, immatriculée au RCS PARIS 302.493.275, agissant au nom et pour le compte du CREDIT LYONNAIS, ayant son siège social à LYON (69) 18, rue de la République et son siège central à Paris 2ème, 19, Boulevard des Italiens.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date des 11 et 14 Octobre 2019.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier décrits comme suit :

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE (VAL D'OISE)

Une maison d'habitation à l'angle de rue Henri Villemin et du boulevard de Verdun sise 16 boulevard de Verdun cadastrée section AS numéro 295 lieudit « 16 bd de Verdun » pour 4 a 00 ca comprenant deux pièces et cuisine

Lesdits biens appartenant à Madame Fatima SAADANI née BAHOU, Monsieur Lhoussaine SAADANI et Madame Reqia SAADANI veuve BASSOU suivant acte en date du 6 septembre 2006 publié le 26 octobre 2006 volume 2006 P numéro 6151 ayant fait l'objet d'une attestation rectificative publiée le 10 novembre 2006 volume 2006 p numéro 6441.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice**

Constat du 4 novembre 2019

Page 2 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 16 boulevard de Verdun à GOUSSAINVILLE (Val d'Oise),

Où étant sur place à 10 heures, assisté de Monsieur Jérémie QUETIEZ, serrurier, et de Madame Morgane DIJON et Gérard DENISOT, témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des lieux, Madame Fatima SAADANI se présente à nous.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me déclare occuper les lieux avec ses enfants, mais que la partie Nord de la maison a été aménagée en logement indépendant en cours de vente.

Les lieux consistent donc en deux maisons individuelles accolées et séparées par un garage.

La maison principale, occupée par Mme SAADANI et élevée sur trois niveaux dont un sous-sol total et des combles aménagés, et le logement annexe, élevé sur deux niveaux, le tout érigé sur un terrain de 400 m² selon les titres.

Les toitures sont en bon état apparent. Les façades sont à l'état d'usage.

Le jardin est en état d'entretien, équipé d'un petit appentis maçonné.



Les lieux sont distribués comme suit :

Constat du 4 novembre 2019

Page 3 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



MAISON ANNEXE



Ce logement est inoccupé.

REZ DE CHAUSSEE

- **Un dégagement d'entrée :**

La porte d'entrée est en bon état.

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et parements des murs sont en bon état.

Constat du 4 novembre 2019

Page 4 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'équipement comprend :

- Un escalier maçonné permettant d'accéder au 1^{er} étage.
- Une porte ouvrant sur l'arrière-cour.



- Une pièce :

La porte est en bon état.

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et parements des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC à double vitrage en bon état ;



Constat du 4 novembre 2019

Page 5 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

- **Une cuisine:**

Le carrelage du sol et des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un évier en inox muni d'un robinet mélangeur ;
- Une chaudière à gaz ;
- Une fenêtre à châssis PVC double vitrage.



- **Une salle de bains/WC :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une douche équipée ;
- Une cuvette WC ;
- Un fenestron PVC ;
- Et un lavabo.



- **Une 1^{ère} chambre en porte droite :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC à double vitrage en bon état;

PREMIER ETAGE

- **Un dégagement de palier accessible par l'escalier issu de l'entrée:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.



- **Une chambre en porte face :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre de toit de type VELUX en bon état;



Constat du 4 novembre 2019

Page 8 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une chambre en porte gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre de toit de type VELUX en bon état;
- Un placard bas



Ce logement est chauffé par des radiateurs reliés à une chaudière à gaz inscrite en cuisine.

En partie gauche de ce logement, est inscrit un garage en bon état, fermé d'une porte coulissante.

Constat du 4 novembre 2019

Page 9 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





En partie droite de ce logement, le séparant de la maison principal, est construit un garage à l'état brut.



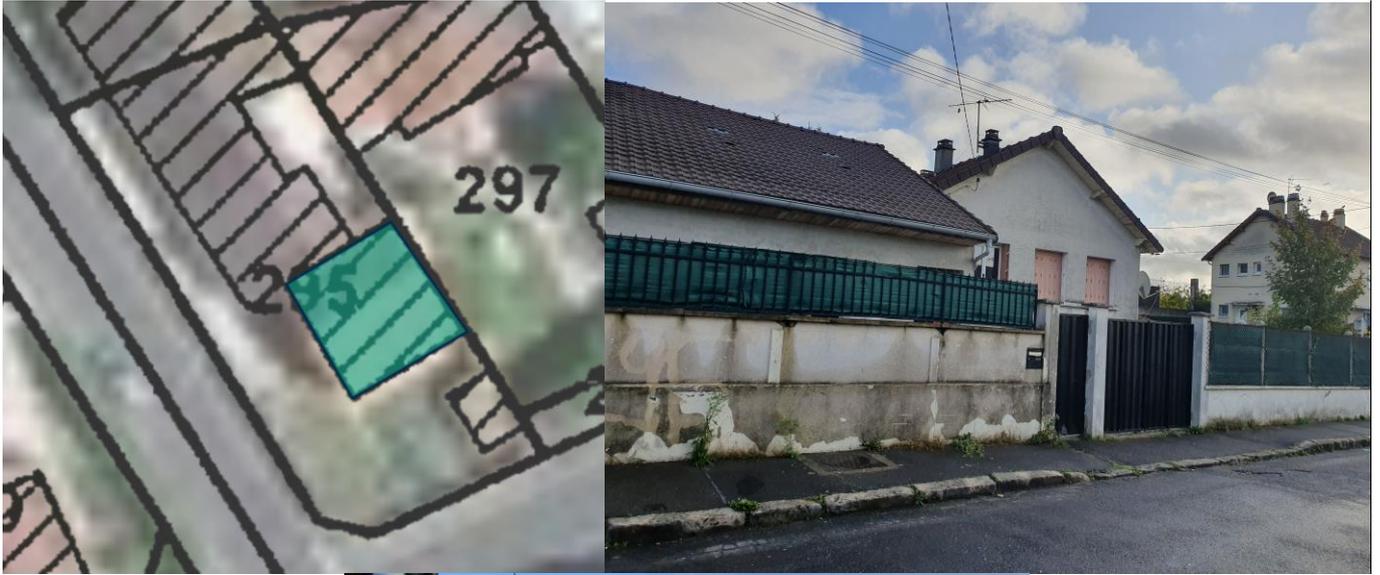
Constat du 4 novembre 2019

Page 10 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



MAISON PRINCIPALE



Ce logement est occupé par Mme SAADANI et ses enfants.

Constat du 4 novembre 2019

Page 11 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



SOUS-SOL

- **Une vaste pièce:**

La porte d'entrée, composée de plusieurs battants PVC est en bon état.

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et parements des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un escalier maçonné permettant d'accéder au 1^{er} étage.

- **Une cuisine ouverte sur la pièce précédente :**

Le carrelage du sol et des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un évier en inox muni d'un robinet mélangeur , inscrit dans un ensemble de placards de rangement.
- Une chaudière à gaz ;
- Deux fenêtres à châssis PVC double vitrage.



- **Une buanderie :**

La porte est en bon état.

Le carrelage du sol ainsi que les peintures et parements des murs sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

Constat du 4 novembre 2019

Page 12 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une chaudière au fioul ;
- Un cumulus électrique ;



- **Une salle de bains/WC :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire équipée ;
- Une cuvette WC ;
- Un fenestron PVC ;
- Et un lavabo.



Constat du 4 novembre 2019

Page 13 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

REZ DE CHAUSSEE HAUT

- **Un dégagement de palier accessible par l'escalier issu de la vaste pièce en sous-sol:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une porte PVC permettant une sortie latérale dans le garage à l'état brut



- **Une salle de bains/WC :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

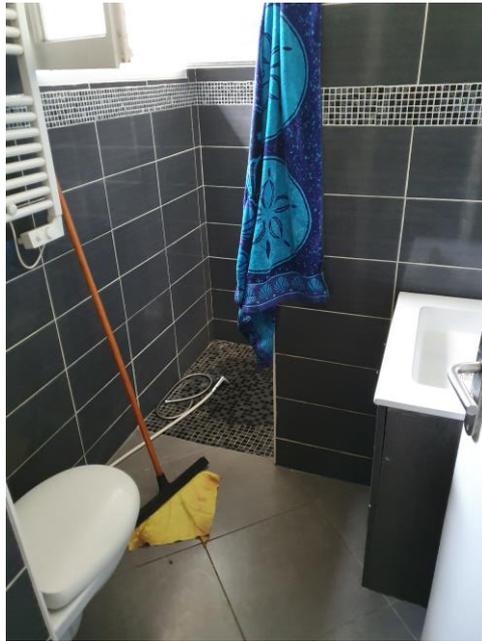
- Une douche équipée ;
- Une cuvette WC ;
- Un fenestron PVC ;
- Et un lavabo.

Constat du 4 novembre 2019

Page 14 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Une chambre en porte face droite :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC à double vitrage en bon état;

- **Une chambre en porte face gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Trois fenêtres PVC à double vitrage en bon état;

- **Une chambre en porte gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC à double vitrage en bon état;

Constat du 4 novembre 2019

Page 15 sur 16

COMBLES AMENAGES

- **Un dégagement de palier accessible par l'escalier issu du palier de rez de chaussée haut :**

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

- **Une chambre en porte gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre de toit de type VELUX en bon état;

- **Une pièce aveugle en porte face :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

Ce logement est chauffé par des radiateurs reliés à une chaudière au fioul inscrite en sous-sol.

Un métrage des lieux a été effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 4 novembre 2019

Page 16 sur 16

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

